



OFFRE D'EMPLOI

LE CHU DE MONTPELLIER
RECRUTE

Un médecin du travail Pour le Service pluridisciplinaire de Santé au Travail

PRÉSENTATION DU CHU DE MONTPELLIER

Situé au Nord de Montpellier, le CHU est classé parmi les meilleurs établissements de santé au niveau national, pour la qualité des soins et de la recherche. Il développe de nombreuses actions de prévention des risques professionnels.

Le CHU de Montpellier est le 1er employeur de l'Hérault et l'établissement support du Groupement Hospitalier de Territoire de l'Est-Hérault.

Le CHU de Montpellier s'organise autour de 12 pôles hospitalo-universitaires. Toutes les spécialités médico-chirurgicales, y compris les plus pointues, sont représentées.

Le CHU de Montpellier, c'est :

- 10 874 agents médicaux et non médicaux
- 1 030 élèves réparties sur 9 écoles

C'est aussi :

- 3 900 naissances par an
- 570 000 consultations externes par an
- 125 000 passages aux urgences par an
- 496 000 appels au SAMU, SMUR centre 15

Et tous les jours :

- 155 interventions chirurgicales par jour
- 1220 passages en imagerie par jour
- 278 hospitalisations en temps complet
- 3 680 repas patients tous les jours

Le rôle du médecin du travail est principalement préventif.

Il participe à :

- L'amélioration des conditions de travail ;
- La prévention de l'altération de la santé des agents ;
- L'adaptation des postes ;
- L'hygiène et l'éducation sanitaire dans le cadre de l'établissement.

Il doit assurer le suivi médical de **2 500 agents tous panels d'activité hospitalière confondue (150 métiers différents).**

Fiche métier :

<https://metiers.anfh.fr/30I20%20m%C3%A9tier%20supprim%C3%A9%20dans%20la%20V3>

CONDITIONS D'EXERCICE ET PÉRIODICITÉ DE PRÉSENCE

LIEU D'EXERCICE

GRADE GRILLE DE RÉFÉRENCE

Médecin du travail
contractuel

POURCENTAGE D'ACTIVITÉ

100%- horaires
administratives

TYPE DE CONTRAT

CDI de Médecin du
Travail contractuel

ACTIVITÉS PRINCIPALES

1. Le suivi médical individuel des agents

- Déterminer l'aptitude au poste de travail, lors du recrutement et lors d'un changement dans les conditions d'exercice. Fournir un avis médical sur les risques professionnels auxquels est exposé un agent
- Planifier et réaliser des examens médicaux de médecine professionnelle et préventive

2. L'éducation à la santé et aux risques auprès des agents

- Conseils et pratiques de vaccinations obligatoires ou conseillées du fait de risques professionnels
 - Information et développement des actions
 - Formation continue
- L'accompagnement des situations individuelles complexes

3. L'activité de conseil sur le fonctionnement de la structure

- L'amélioration des conditions de vie et de travail
- L'adaptation des postes, des techniques et des rythmes de travail
- La prévention et l'éducation ...

CONNAISSANCES ET SAVOIR-FAIRE

Connaissances et savoir-faire

- Identifier, analyser, évaluer et prévenir les risques
- Rédiger et mettre en forme des notes, documents et rapports
- Travailler en équipe
- Position relationnelle adaptée en fonction du public

Savoir être

- Ouverture d'esprit, Sens de l'éthique, Force de proposition

PRÉREQUIS INDISPENSABLES POUR EXERCER

Diplôme obligatoire

Doctorat de médecine / DES ou CES de médecine du travail / Diplôme spécial en médecine du travail

Expérience professionnelle recommandée

- Connaissance du milieu hospitalier d'un CHU (pôle HU, institution...)

ENVOI DE VOTRE CV

Merci d'envoyer votre candidature (CV détaillé et Lettre de motivation détaillée) à

recrutementannonce@chu-montpellier.fr

À l'attention de Madame la Directrice des Ressources Humaines et de la Formation

LES AVANTAGES À TRAVAILLER AU CHU DE MONTPELLIER

- 
- Tutorat et parcours d'intégration, de formation, d'accompagnement professionnel,
 - Accès à de nombreuses formations permettant une évolution vers d'autres métiers soignants (études promotionnelles),
 - Tous les sites du CHU sont idéalement situés avec un tramway à proximité et tous les commerces à proximité,
 - 1 crèche directement rattachée au CHU de Montpellier et proche de tous les sites hospitaliers du CHU,
 - Un plan de déplacement facile d'accès et de remboursement avec prise en charge partielle de vos billets de tram ou train ou bus (50 % de votre abonnement).

La ville de Montpellier

- Accessibilité : à 20 minutes de l'autoroute,
- 20 minutes des plages et à 1H30 de l'Espagne,
- Un aéroport international,
- Deux gares TGV.

www.chu-montpellier.fr